

DECISION
PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE RÉSERVATION DE SÉJOUR
AVEC LA GECTURE SCOL VOYAGES

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines)

11-ème Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au maire ;

Considérant qu'il a été décidé l'organisation d'un séjour avec le prestataire suivant :

- GECTURE SCOL VOYAGES - Hameau du Bez - 05240 La Salle Les Alpes N° AGREMENT SDJES : 051611018

Considérant que la commune souhaite favoriser les loisirs variés, mêlant activités sportives, culturelles, visites et séjours, pendant les congés scolaires pour les jeunes de 11-17 ans ;

Considérant la nécessité de signer le contrat de réservation avec GECTURE SCOL VOYAGES.

DECIDE

ARTICLE 1 – APPROUVE le contrat de réservation avec GECTURE SCOL VOYAGES pour le séjour du 21 au 27 août 2022 pour un montant fixé à la somme total de 6356.00 € pour l'hébergement et les activités.

ARTICLE 2 – DIT qu'un acompte de 3356.00 € TTC sera versé dès réception du contrat signé, la facture de solde sera établie à la fin du séjour.

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire à signer la contrat de réservation précitée.

ARTICLE 4 – DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 – La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'un affichage réglementaire.

Fait à Coignières, le 21 juin 2022

Le Maire,


Didier FISCHER
Vice-président de la C.A de Saint Quentin –en-
Yvelines

La présente décision peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



Créateur d'aventures

SARL GECTURE / SCOL VOYAGES
Service Réservation :
31 av. du Mal De Lattre De Tassigny
94440 VILLECRESNES

Tel : 01 56 32 31 00
contact@scolvoyages.com

Villecresnes, le 31-mai-22

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 
ID : 078-217801687-20220707-22_103_DCA-AI

à l'attention de,

Gymnase du Moulin à vent
Said SOULI
16 rue du Moulin à vent
78310 COIGNIERES

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, votre contrat de réservation n° 105149

Votre réservation sera effective à réception de votre contrat en nos services dans les délais fixés sur le contrat.

Contrat à retourner à SCOL VOYAGES/Gecture
31 AV du Maréchal de Lattre de Tassigny
94440 Villecresnes
Et ou par mail à contact@scolvoyages.com

N'hésitez pas à nous contacter, nous mettrons tous nos moyens pour satisfaire et réaliser votre projet.

La préparation de votre séjour se déroulera de la façon suivante....

- ✚ validation de votre réservation dès réception de votre contrat.
- ✚ l'envoi d'un document précisant les étapes de la préparation que vous devrez effectuer 15 jours avant votre arrivée (transmission des listes, contact sur place, confirmations des dates et horaires...) vous parviendra ultérieurement.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet (www.scolvoyages.com) vous y trouverez des informations sur votre destination (tous les sites des stations sont reliés au notre), votre hébergement, nos différentes formules et vous pourrez laisser sur notre forum des messages ou demandes d'informations accessibles à tous

?? INCONNU ??

CONTRAT DE RESERVATION N° 105149 / C103373 du 31/05/2022

Entre

Gecture - Hameau du Bez - 05240 La salle Les Alpes

Et

Gymnase du Moulin à vent - 16 rue du Moulin à vent - 78310 COIGNIERES

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le réservataire ci-dessus réserve un séjour à Gecture, suivant les prestations ci-dessous et accepte les conditions générales de ventes au verso.

SEJOUR sur l'établissement La Louviere lieu de séjour; SERRE CHEVALIER

Arrivée le dimanche 21/08/2022 à 18:00 Heures --- Départ le samedi 27/08/2022 à 09:30 Heures

Le transport est à la charge du groupe

Prix unitaire	Qté	Qté	Montant TTC
	Payants	Gratuits	

Séjour à la Louvière de Serre Chevalier pour 23 personnes (19 jeunes et 4 accompagnateurs)

288,91 22 1 6 356,00

Le séjour comprend :

- L'hébergement en pension complète du 21.08 pour le dîner au 27.08 pour le petit déjeuner (départ avec un panier repas)
- Les taxes de séjour
- Les activités**

*** Une séance Via ferrata

Une séance Equitation

Une séance Rafting

Total TTC

6 356,00 €

Proposition financière

A payer avant le 10 juin 2022	3 356,00 €
A payer avant le 10 juil 2022	3 000,00 €
Total	6 356,00 €

Veuillez établir vos chèques à l'ordre de Gecture pour les virements, nous contacter

A RETOURNER AVANT LE 10/07/2022

Pour Gecture

Le Maire DE COIGNIERES
Didier Fournier
(daté, tamponné, signé) CA de Spq

ScolVoyages - Gecture
Service Réservation
31, av du Maréchal de Lassigny
94440 VILLECRESNES
Tél: 01.56.22.31.00 Fax: 01.45.99.20.23
contact@scolvoyages.com